

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	05
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	3.2 Aliénations Frontignan - La Noria ZARAGOZA - Grille de prix PSLA

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-05-DEV-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 3.2 Aliénations
FRONTIGNAN - La Noria ZARAGOZA - Grille de prix PSLA

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n°AD/230625/H/2 et n°AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu la délibération n°04 du 29 avril 2025 décidant la réalisation de 59 logements collectifs dont 43 logements en LLS et 16 logements en location-accession (PSLA) par le promoteur ZARAGOZA localisés dans le quartier Noria Ouest, avenue de la Résistance en la commune de FRONTIGNAN.

Considérant que la création de ces 16 logements PSLA (6 T3 et 10 T4) permettra de diversifier l'offre avec des logements en accession sociale à la propriété.

Considérant que la grille de prix de vente telle que présentée à l'article 1 de la présente délibération, a été fixée en prenant en compte les caractéristiques du marché immobilier local, et qu'elle permet d'assurer l'équilibre financier de l'opération, dans le respect des plafonds réglementaires.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De valider la grille de prix de vente des 16 logements PSLA sur la commune de FRONTIGNAN - avenue de la Résistance, comme suit :

N° lot	Type	SHAB	Prix de vente TTC
B001	T4	87 m ²	249 000 €
B002	T3	67 m ²	216 000 €
B003	T4	84 m ²	241 000 €
B004	T4	86 m ²	251 000 €
B005	T3	65 m ²	219 000 €
B007	T3	70 m ²	225 000 €
B101	T3	65 m ²	219 000 €
B103	T4	91 m ²	257 000 €
B104	T4	88 m ²	253 000 €
B105	T3	67 m ²	220 000 €
B106	T4	84 m ²	245 000 €
B205	T3	67 m ²	226 000 €
B206	T4	84 m ²	251 000 €
C003	T4	85 m ²	242 000 €
C104	T4	86 m ²	242 000 €
C204	T4	86 m ²	245 000 €

Recette totale TTC

3 801 000 €

D'autoriser, en cas de difficultés de commercialisation, une baisse des prix des logements dans la limite du respect d'une recette totale minimale de 3 785 352 € TTC telle que définie dans le bilan financier à l'ouverture de l'opération.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY